



Exploitation appartenant à la Classe 1

Mathieu Chaillou

« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »

Rechercher l'autonomie alimentaire du troupeau dans un milieu complexe

L'Exploitation en quelques chiffres

- Située sur l'estuaire sud de la Loire
- Un associé travaillant en association avec le GAEC familial situé en Vendée
- 48 vaches allaitantes parthenaises : 25 broutards vendus par an
- Augmentation du cheptel en cours avec un objectif de stabilisation à 70 mères
- 186 ha de SAU : 100 % prairies dont 158 ha de prairies permanentes en zones humides
- Autonome en fourrage
- MAEC Zones Humides
- Exploitation en agriculture biologique

Trajectoire

- Reprise de la ferme d'un tiers en 2014. Une partie du foncier est en propriété du Conservatoire du littoral
- Installation avec un troupeau mixte de vaches nantaises et de parthenaises
- Conversion du troupeau 100 % parthenaises au fil du temps
- Installation en bio
- Regroupement de son exploitation avec le GAEC familial en cours de réflexion avec le projet de développer la vente directe avec un labo de transformation à la ferme.

EARL de l'Hirondelle

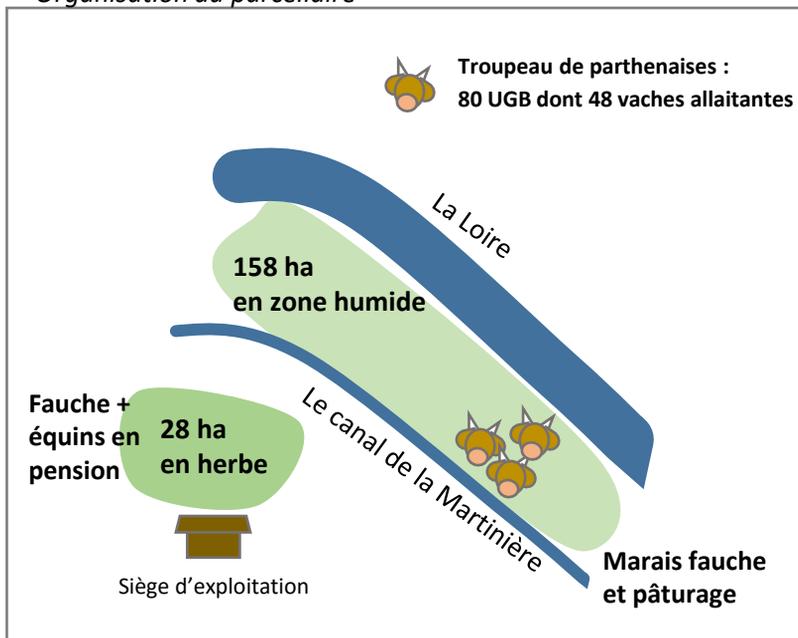
« L'élevage, composé de vaches allaitantes suitées, passe toute l'année dans les marais du Massereau. La conduite de l'élevage est très simplifiée : les vaches ne vont pas en bâtiments et restent toute l'année sur les prairies de marais.

Aujourd'hui, tout le troupeau est en race parthenaise qui s'est très bien adaptée aux milieux. Une partie du marais est uniquement fauchée et le reste sert au pâturage des vaches. L'exploitation est totalement autonome en fourrage, voire excédentaire (vente de foin). »

Organisation de l'exploitation et place des zones humides (cf. Schéma)

Les parcelles sont situées entre la Loire et le canal de la Martinière. A la différence des parcelles situées derrière le canal de la Martinière sur lesquelles la gestion de l'eau se fait par éclusage, les autres parcelles de l'exploitation sont directement soumises à l'influence des marées.

Organisation du parcellaire



La conduite sur zones humides en chiffres

(année 2017)

PATURAGE

Pâturage : toute l'année (sur des prairies plus hautes l'hiver)
Chargement instantané moyen : 0,52 UGB/ha SFP
Taille des parcelles : de 1 à 25 ha
Durée moyenne d'un passage : de quelques jours à quelques semaines
Utilisation moyenne des zones humides :
365 jours UGB/ha, soit 2,5 TMS/ha
Total en matière sèche : 250 TMS
Besoins du troupeau couverts par le pâturage sur zone humide : 70 %

RECOLTE

50 ha exclusivement fauchés et environ 60 ha fauchés puis pâturés
Rendement moyen en foin : 3 à 4 TMS/ha
Production totale en fourrages : 400 TMS
Aucune fertilisation sur prairies (ni chimique, ni organique)
Rendement moyen des récoltes de litière : 8 à 9 T brute/ha

TOTAL production des zones humides (hors litière) : 650 TMS



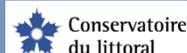
Conduite du troupeau et du pâturage

Une grande partie des parcelles de l'exploitation (114 ha) est située sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Massereau, gérée par l'ONCFS. La réserve est soumise à des obligations très strictes qui impactent la gestion du troupeau (pas d'emprise de bâtiments). La gestion des submersions liées aux marées oblige à changer les lots régulièrement de parcelles et demande une attention toute particulière pour les dates de fauche.

Certaines parcelles très basses découvrent seulement au mois de mai. Les sorties des lots d'animaux se font en fonction des marées de recouvrement et de la hauteur d'herbe à pâturer.

Ce milieu naturel compliqué demande beaucoup de temps pour gérer le pâturage : entretien des barbelés, des piquets de clôture (environ 1 500 piquets/an). Cela représente un besoin de main d'œuvre d'environ 800 heures/an.

Conservatoire du littoral



Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 2600 hectares sur l'Estuaire de la Loire. Ces propriétés sont gérées par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, via un plan de gestion.

Des conventions de gestions sont passées avec des exploitants comportant un cahier des charges en lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité des sites.

Mathieu Chaillou, gérant de l'EARL de l'Hirondelle, exploite 114 ha en convention avec le Conservatoire du littoral.



« Ce qui me plaît dans mon métier : la liberté d'évoluer dans le milieu naturel où règne le calme »



Les zones humides, des surfaces adaptées à la production de viande

Sur l'exploitation, tout le paillage est réalisé avec de la rouche, et le reste est vendu. La rouche peut éventuellement générer des revenus selon les années.

Mais il est important d'avoir également des parcelles à foin. Mathieu est intéressé par de nouvelles parcelles, si elles étaient contiguës et de bonne qualité.

Il souhaiterait peut-être développer les bœufs pour augmenter la pression sur les parcelles de moins bonne qualité fourragère. Il faudrait trouver un meilleur débouché (plus rémunérateur) pour la viande BIO, surtout pour les jeunes bovins.

Des zones protégées

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est gestionnaire de la Réserve Naturelle du Massereau.

L'ONCFS y conduit toutes les opérations de conservation, d'étude, de suivi naturaliste et d'animation en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil départemental de Loire-Atlantique et l'ensemble des usagers, élus, agriculteurs, associations, chasseurs ou promeneurs.

De nombreux savoirs

Je me suis installé sur ce territoire car c'était le seul projet viable que j'ai trouvé à l'époque.

J'ai appris à aimer le milieu.

J'ai fait des études agricoles, mais je n'ai rien appris à l'école sur l'élevage en marais. Heureusement que le cédant m'a épaulé les premières années. Avec les douves dans tous les sens, l'adaptation aux marées, il y a énormément de savoirs.

C'est avec le temps qu'on apprend.

Il ne faut pas hésiter si l'outil de travail est rentable. Ce n'est pas tous les jours marrant, mais c'est très beau.



Classification des exploitations

Classe 1	« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »
Classe 2	« Exploitations herbagères et autonomes en Bovin viande, avec une vision économique de l'exploitation (gestionnaire entreprise) »
Classe 3	« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »
Classe 4	« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »
Classe 5	« Exploitations en polyculture-élevage, tournées vers les cultures, avec atelier en BV en complément »
Classe 6	« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

Dans le cadre du Projet APEX,
financé par le programme CAS DAR 2014-2018
AAP14 N°5431

Réalisation : Fabienne Launay, Institut de l'élevage - IDELE

